

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1897)
Heft: 2

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-238348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 10 Juin 1897, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

La candidature de M. G. *Mermoud*, stagiaire, présentée avec préavis favorable du Comité, est acceptée à l'unanimité.

M. le Président annonce que les fonctions du nouveau Comité sont réparties comme suit :

- MM. Lucien Baatard, président.
- William Rosier, vice-président.
- Charles Mégard, secrétaire du Comité.
- Louis Grosгурin, bulletinier.
- Paul Pautry, bibliothécaire-archiviste.
- John Constantin, trésorier.
- Charles Thorens, secrétaire des assemblées générales.

M. *Rosier* dit qu'en l'appelant à faire partie du Comité, les membres de la Société pédagogique lui ont donné une marque de confiance dont il a été d'autant plus touché que ses occupations ne lui avaient pas permis depuis longtemps d'assister à nos séances malgré l'intérêt profond qu'il porte à notre Société. Il sera tout particulièrement heureux de prendre une part aussi active que possible à l'œuvre d'union, de solidarité et de progrès que nous poursuivons.

M. *Thorens* se compare, avec l'humour que nous lui connaissons, à une brebis perdue puis retrouvée, puisqu'il a déjà eu l'honneur de faire partie du Comité ; il joint ses remerciements à ceux exprimés par notre vice-président.

M. *Baatard* rappelle les services rendus par MM. Rosier et Thorens à la cause pédagogique. C'est avec plaisir qu'il leur souhaite la bienvenue dans le Comité, et en les remerciant

sincèrement de bien vouloir lui accorder l'appui de leur précieuse collaboration.

M. le *Président* communique à l'Assemblée une liste d'ouvrages qui nous ont été envoyés par le Département de l'Instruction publique. Ces ouvrages seront mis en circulation dès qu'ils seront reliés.

2° Nomination du Correspondant cantonal de l'Edicateur.

Cette élection a lieu au scrutin secret.

Au premier tour, les voix se répartissent entre MM. Grosгурin, Louis Favre et Thorens. MM. Favre et Thorens déclinent toute nomination.

Au second tour, M. Grosгурin est élu par 22 voix sur 27 votants.

3° Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.

M. *Sené* désire que l'on traite de la tenue du corps et de la plume. En dépit de son peu d'apparence, cette question est plus importante qu'on ne se l'imagine ; elle touche aux déviations diverses que l'enfant contracte sur les bancs de l'école,

M. *Rosier* recommande la nomination d'une commission qui étudierait les questions au point de vue de leur opportunité et pourrait nous faire des propositions dans une séance ultérieure.

M. *Pesson* demande que le nombre des questions proposées soit limité à 2 ou 3. Un seul sujet d'étude est suffisant pour un Congrès qui veut faire une œuvre sérieuse et approfondie. La 2^e séance des congressistes pourrait être ainsi réservée à la discussion des questions administratives.

M. *Reymann* voudrait voir mettre à l'étude la question d'un certificat d'études primaires pour les écoles romandes, ce qui entraînerait une certaine unification de leurs programmes ; on pourrait y joindre la question de la suppression des examens dans les années inférieures.

M. *L. Favre* reconnaît avec M. Reymann la nécessité d'une unification des traits essentiels dans les programmes des écoles romandes. Il propose personnellement comme sujet « l'enseignement des langues vivantes » qui préoccupe actuellement à un haut degré le monde scolaire suisse.

M. *Pesson* appuie chaudement l'établissement d'un programme minimum commun. Il aurait pour conséquence nécessaire et désirable l'unification des manuels d'étude romands.

M. *Grosгурin* verrait avec regret que cette question d'unifi-